

vacantes par la mort du Cardinal de Fleury ont été offertes aux deux Abbés de Fleury ses petits neveux, mais ils n'ont point voulu les accepter, & ils ont remercié le Roi, en disant qu'ils jouïssent de soixante mille livres de rente à eux deux, & que cela est plus que suffisant pour eux. De pareils sentimens ne peuvent que leur faire beaucoup d'honneur.

Par le Testament du Cardinal de Fleury qui fut ouvert le 30. devant le Roi, Son Eminence fait ses Legataires universels les Abbés ses neveux, leur donne sa vaisselle d'argent estimée environ 60. mille livres, sa Bibliothèque &c. à la Duchesse de Fleury son portrait, cinq mille livres de récompense à son premier valet de chambre, trois mille à chacun des Officiers de sa Maison, & deux années de gages à ses gens de livrée.

Ses premiers Commis ont été gratifiés de pensions par le Roi, Mrs. Duparc, Duglas & Girard en ayant obtenu chacun une de trois mille livres. Mais avant de finir l'article du feu Cardinal, nous dirons encore qu'il jouïssoit de 90. mille livres en Bénéfices, dont il dépensoit 60. mille pour sa table, que le surplus, il en faisoit faire des aumônes; & qu'il n'a jamais voulu toucher, pendant les quinze années de son Ministère, les appointemens de premier Ministre, qui sont fixés à 50. mille livres par mois.

Peu après la mort du Cardinal de Fleury, le Roi a envoyé ses ordres à l'Archevêque de Paris, afin de faire faire un service solennel pour le repos de son ame, dans l'Eglise de Notre-Dame, avec une Oraison funebre, qui sera prononcée par le Pere de la Neuville Jesuite